



Huitième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VIII)

*« Gestion et mobilisation des ressources naturelles
au service du développement de l'Afrique »*

Addis-Abeba, Éthiopie
23-25 octobre 2012

Distr.: GÉNÉRALE

ECA/ADF/8/Inf.3/Rev.1
18 octobre 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique

NOTE CONCEPTUELLE



Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique pour l'Afrique

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Le Forum pour le développement de l'Afrique, grande réunion biennale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organisée pour la première fois en 1999, est un cadre multipartite de discussion sur l'efficacité des politiques et des stratégies de l'Afrique en faveur du développement. Organisé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires clefs, il vise à établir un agenda pour le développement qui soit piloté par l'Afrique, soit fondé sur le consensus et puisse se traduire par des programmes concrets à mettre en œuvre. Le but du Forum est de présenter aux principales parties prenantes intéressées par le développement de l'Afrique les résultats des recherches actuelles et les opinions exprimées sur les grandes questions de développement, en vue de leur permettre de fixer ensemble des objectifs et priorités, d'élaborer des programmes et de définir un cadre de mise en œuvre pour ces programmes.

2. Le Forum rassemble un grand nombre de participants, notamment des chefs d'État et de gouvernement, des décideurs des États membres africains, des partenaires de développement, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des intellectuels et des universitaires, des spécialistes du développement, des organisations de la société civile, le secteur privé, d'éminents dirigeants politiques et des guides de l'opinion, ainsi que d'autres parties prenantes concernées.

3. Le thème du huitième Forum est «Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique», lequel fait suite aux conclusions de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue en mars 2012 à Addis-Abeba sur le thème «Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale», ainsi qu'au travail d'analyse sur le même thème contenu dans le *Rapport économique sur l'Afrique* (2012). La Conférence a approuvé le thème retenu en vue du Forum, qui sera autant une occasion de créer des partenariats que d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Vision africaine des mines, de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, des Cadre et directives concernant la politique foncière en Afrique, de la Stratégie de mise en œuvre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et d'autres cadres concernant les pratiques optimales dans la gestion des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières.

4. Le Forum aidera donc à souligner l'importance de la gouvernance des ressources naturelles dans les processus de transformation sociale et économique en Afrique pour favoriser la croissance et réduire la pauvreté. Il mettra aussi l'accent sur les piliers social, économique et environnemental associés à la gestion des ressources naturelles, ainsi que les cadres institutionnels et stratégiques au sein desquels les ressources naturelles peuvent être exploitées efficacement pour répondre aux objectifs de développement. Le partage des meilleures pratiques, les politiques innovantes, les cadres opérationnels, le savoir et l'information fondés sur les faits et les arrangements participatifs pour l'exploitation efficace des ressources seront au centre des discussions en 2012, de même que seront mis en évidence les cadres institutionnels et de gouvernance appropriés pour tirer le meilleur parti des ressources naturelles pour le développement de l'Afrique.

5. Le thème retenu n'aurait pu être inscrit plus opportunément à l'ordre du jour du Forum étant donné le paradoxe qui existe entre l'abondance des ressources naturelles du continent et ses problèmes persistants de pauvreté et de sous-développement. À l'échelle mondiale, la course à l'accès aux ressources naturelles et à leur mise en valeur s'est intensifiée, en partie en raison de la demande croissante de ces ressources naturelles de la part des pays émergents. Cette tendance s'est traduite par une hausse sans précédent du prix des matières premières et un rééquilibrage des termes de l'échange en faveur des produits de base. Une chance historique s'offre à l'Afrique d'utiliser efficacement ses ressources naturelles pour alimenter son développement économique. Cette perspective est renforcée par l'évolution positive du continent, notamment sur le plan de la gouvernance, de l'espace politique élargi, de l'intérêt accru pour l'exploration des mécanismes plus performants de développement et des aspirations citoyennes renforcées en un avenir meilleur. Le moment est donc opportun pour débattre des rôles et de l'importance stratégique des ressources naturelles dans la transformation de l'Afrique.

6. Le Forum portera sur les ressources minérales, foncières, forestières et halieutiques et leur rôle potentiel dans la transformation du continent. Malgré leur importance, les ressources en eau ne sont pas inscrites à l'ordre du jour pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'eau représente en elle-même une question si vaste et importante qu'en discuter de manière exhaustive exigerait des réunions de la durée du Forum. En second lieu, l'inclusion de l'eau comme thème spécifique de discussion aurait éclipsé des débats approfondis sur les autres ressources. En conséquence, la question cruciale de l'eau reste à étudier et pourrait l'être plus à fond lors des sessions futures du Forum. Cela étant, dans la mesure où elle est une question transversale à toute la problématique de gestion intégrée des ressources naturelles, l'eau ne sera jamais oubliée tout au long de ce huitième Forum.

7. L'extraction et le commerce des ressources minérales constituent la principale activité économique de nombreux États de l'Afrique, et y constituent le soubassement du développement économique et social. La hausse récente des prix des matières premières au niveau mondial et les flux d'investissements étrangers directs accrus vers les pays riches en ressources minérales ont relancé le débat sur la meilleure façon de positionner le secteur des ressources naturelles pour renforcer un développement reposant sur une large base. En outre, il est de plus en plus question du potentiel que représentent les gisements marins et le recyclage des matériaux en zone urbaine et les groupes concernés en Afrique devront répondre en conséquence. Il est par conséquent opportun de débattre des stratégies émergentes en matière de mise en valeur durable des ressources minérales (pour une plus grande contribution au développement général) et des structures de gouvernance appropriées.

8. Les ressources en terres sont à l'origine d'une multitude de services socioéconomiques, culturels et environnementaux qui contribuent à un développement reposant sur une large base. Les terres sont donc une ressource essentielle en Afrique, qui définit les valeurs sociales et économiques, tout en offrant des possibilités de faire valoir des droits et de promouvoir des moyens de subsistance durables. Les femmes et les jeunes restent souvent en marge de l'accès aux terres, ainsi qu'à leur contrôle ou à la propriété. La flambée mondiale des prix des aliments et de l'énergie et la pression grandissante en matière de sécurité alimentaire et énergétique sont en partie responsables de la recrudescence dans la demande de terres productives et de haute valeur par les investisseurs fonciers locaux et mondiaux.

9. Avec 60 % de ses terres arables non exploitées (voir le *Rapport économique sur l'Afrique* 2012), la région voit une part proportionnellement plus élevée de ses terres agricoles productives louées ou vendues à des investisseurs internationaux espérant des gains importants des transactions foncières.

Cela accroît la vulnérabilité des collectivités et des groupes qui peinent déjà à s'assurer l'accès, l'utilisation ou la possession de terres, notamment les femmes et les jeunes. L'inquiétude croissante concernant les droits fonciers, les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, l'impact environnemental, les bouleversements sociaux et autres d'une part, et le gain potentiel sur le plan de la mobilisation d'un capital d'investissement, technologique et humain très nécessaire dans le secteur agricole d'autre part ont avivé le débat sur les coûts, les avantages et l'opportunité de ces transactions foncières à grande échelle. Le moment est venu de jeter plus de lumière sur les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, institutionnels et de gouvernance qui entourent les transactions foncières.

10. Les ressources forestières de l'Afrique, dont c'est la principale source d'énergie, sont importantes sur le plan économique et socioculturel. Les forêts fournissent des services essentiels qui sous-tendent la performance économique, le bien-être des populations et la durabilité environnementale. Elles jouent aussi un rôle vital dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ce qui rend indispensable d'appuyer les collectivités, et en particulier les femmes et les hommes, dans leur interaction avec les ressources forestières. La déforestation alarmante de l'Afrique – le continent occupant la deuxième place à cet égard dans le monde – est aggravée par l'abattage illégal, la dépendance excessive vis-à-vis des forêts comme source d'énergie et les feux de brousse non maîtrisés d'une part. Les perspectives nouvelles qui se dessinent en matière de renforcement du stock de carbone des forêts et de gestion des changements climatiques, d'autre part, ont provoqué un débat sur les contraintes politiques, juridiques, institutionnelles, techniques et économiques qui entravent une application plus large de la gestion durable des forêts. Le débat sur les stratégies émergentes relatives à la gestion durable et à la mise en valeur des ressources forestières en Afrique, ainsi qu'au renforcement de leur contribution au développement global, vient lui aussi en temps opportun.

11. Les ressources tirées de la pêche, en eau douce et en mer, représentent un énorme potentiel et ouvrent aussi de réelles perspectives de développement. Elles contribuent à la nutrition et à la sécurité alimentaire, créent des emplois et du revenu et génèrent des recettes d'exportation. Cependant, les pratiques – courantes – de pêche non viables et la pêche illégale et prédatrice ont appauvri les stocks sur lesquels la pêche de capture pouvait compter et porté ainsi atteinte à la sécurité alimentaire, au bien-être économique et à la sécurité écologique. Il est grand temps de débattre, sur la base des connaissances actuelles de la gestion des ressources, des dispositifs institutionnels et administratifs et du renforcement économique du secteur en vue d'une plus grande contribution au développement, et de convoquer d'urgence pour ce faire un forum de discussion qui soit transparent.

12. Le Forum mettra donc en relief des aspects clés de la gestion et de la mise en valeur des ressources tirées des activités d'extraction, des terres, des forêts et de la pêche. Ces domaines thématiques permettront aux diverses parties prenantes d'avoir une enceinte plus large pour participer et mettre l'accent sur les questions essentielles dans chacun de ces domaines. Des discussions seront organisées autour des thèmes suivants:

- a) Grandes orientations et questions juridiques et réglementaires;
- b) Questions économiques, y compris la participation et l'appropriation;
- c) Base de savoir, capacités humaines et institutionnelles;
- d) Intendance environnementale, exploitation raisonnable des ressources et changements climatiques;
- e) Gouvernance, droits de l'homme et questions sociales.

13. La problématique hommes-femmes et l'autonomisation des jeunes seront aussi prises en considération en tant que questions transversales dans toutes les discussions qui porteront sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

II. OBJECTIFS DU FORUM

Objectif global

14. Le Forum sensibilisera et fera mieux connaître le rôle de l'Afrique dans la gouvernance de ses ressources naturelles aux fins de sa transformation économique. Ce sera aussi l'occasion de discuter des cadres, des politiques et des stratégies susceptibles de mieux intégrer la gestion des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières dans les politiques, stratégies et programmes de gestion des ressources nationales.

Objectifs spécifiques

15. Les objectifs spécifiques du huitième Forum seront de:

a) Mettre en évidence le rôle que les ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières de l'Afrique peuvent jouer dans son développement social et économique au sens large;

b) Délibérer sur les entraves que la mauvaise gestion des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières posent au développement de l'Afrique et offrir des modèles de gouvernance et de gestion susceptibles d'appuyer au mieux la transformation du continent;

c) Promouvoir l'échange de modèles, de données, d'expériences, de pratiques optimales et d'enseignements tirés en matière de renforcement du rôle des ressources naturelles dans le développement de l'Afrique;

d) Définir les mesures à prendre dans les domaines prioritaires des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières pour appuyer au mieux le développement;

e) Donner une impulsion à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines, de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, des Cadre et directives concernant la politique foncière en Afrique, de la Stratégie de mise en œuvre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des autres cadres relatifs aux pratiques optimales en matière de gestion des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières;

f) Débattre des stratégies émergentes et des structures de gouvernance appropriées relatives à la mise en valeur durable des ressources naturelles pour une plus grande contribution au développement global;

g) Aborder les questions d'équité, notamment concernant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation;

h) Nouer des alliances et des partenariats ou les renforcer pour plaider en faveur de la mise en œuvre de plans d'action sur la gouvernance des ressources naturelles en vue du renforcement du développement.

III. RÉSULTATS ET PRODUITS ESCOMPTÉS

16. Le huitième Forum devrait donner lieu aux résultats et produits escomptés suivants:

Résultats

a) Mieux informer les parties prenantes sur le rôle des ressources naturelles dans le développement de l'Afrique;

b) Mieux faire comprendre aux parties prenantes comment traduire les cadres et visions relatifs à la gestion des ressources naturelles en politiques et mesures concrètes;

c) Renforcer les capacités des parties prenantes à plaider en faveur d'une gestion prudente des ressources minérales, foncières, halieutiques et forestières pour en renforcer la contribution au développement;

d) Mieux appuyer la mise en œuvre de la Vision africaine des mines, de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, des Cadre et directives concernant la politique foncière en Afrique, de la Stratégie de mise en œuvre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et d'autres cadres relatifs à la gestion prudente de la pêche et des forêts;

e) Renforcer les partenariats visant à plaider en faveur du rôle à jouer par l'Afrique dans la gouvernance et la gestion de ses ressources naturelles aux fins de sa transformation;

f) Renforcer les moyens budgétaires et autres moyens financiers affectés à la mise en œuvre de stratégies, politiques, programmes et outils innovants visant à appuyer une meilleure gouvernance des ressources naturelles;

g) Mieux comprendre le besoin de prendre en compte les préoccupations des femmes et des jeunes dans la conception de politiques, cadres et stratégies pour une gestion efficace des terres, de la pêche et des forêts et des approches à suivre pour ce faire.

Produits

17. Les principaux produits qui résulteront du Forum seront notamment les suivants:

a) Le rapport du Forum;

b) Des documents de travail;

- c) Des notes d'orientation;
- d) Une déclaration consensuelle;
- e) Un plan d'action indicatif;
- f) Des communiqués de presse;
- g) Des publications sur Internet.

IV. THÈMES DE DISCUSSION, QUESTIONS ET SUJETS

18. Chacune des catégories de ressources naturelles considérées est assortie d'enjeux propres en rapport avec les cadres directeurs et réglementaires, les questions d'économie et de gouvernance, les questions environnementales et sociales et les limites inhérentes aux capacités humaines et institutionnelles. Ces questions et ces problèmes sont examinés en détail dans les documents de travail. On en trouvera plus bas un résumé pour chaque catégorie de ressources naturelles.

A. Ressources minérales

19. L'Afrique est dotée d'immenses ressources minérales. Elle détient les plus importantes réserves de bauxite, de chromite, de diamant, de cobalt et de métaux du groupe du platine. Sa part des ressources en cuivre, en fer et en charbon est aussi très grande. Beaucoup de ces gisements sont exploités mais leur contribution au développement socioéconomique de l'Afrique est discutable, surtout depuis 2002, date à laquelle les prix des matières premières ont commencé à augmenter, sauf pour un léger recul en 2008, au plus fort des crises économiques et financières mondiales. Cela étant, beaucoup de minerais ont vu leur prix multiplié par environ quatre de 2003 à 2010 en raison de la demande mondiale accrue, alimentée par la croissance économique sans précédent de la Chine et, dans une moindre mesure, de l'Inde et du Brésil. Alors que les bénéfices nets des sociétés minières atteignaient des niveaux sans précédent (156 % de croissance entre 2009 et 2010), cela n'a fait qu'exacerber la perception d'iniquité, les pays africains détenteurs des ressources ne profitant comparativement que peu de cette manne.

20. Les raisons en sont à chercher dans les faiblesses structurelles qui caractérisent le secteur minier africain, qui n'est que peu lié aux autres activités économiques et sociales. On peut le décrire comme une enclave dans laquelle tous les intrants sont importés, tandis que la production est exportée presque sans être transformée; les bénéfices n'entrent pas dans l'économie nationale, sauf pour des besoins opérationnels; les emplois qualifiés les plus importants reviennent à des étrangers et les ressortissants nationaux n'ont pas accès à la propriété des avoirs. D'autres faiblesses sont décelables dans le fait que les concessions minières sont mal négociées et assorties de modalités financières qui ne sont pas optimales et ne maximisent pas la valeur actuelle nette de l'investissement minier, alors que la participation des parties prenantes à la chaîne de valeur est faible; la réglementation et la gestion de l'impact environnemental et social est particulièrement défailante, et il y a une grande asymétrie dans le pouvoir qui fait que la répartition des bénéfices entre parties prenantes n'est pas équitable. Clairement, un tel secteur ne peut étayer la transformation économique et sociale de l'Afrique.

21. Faisant mieux contribuer le secteur minier à la transformation de l'Afrique, la Vision africaine des mines, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2009, offre un tremplin pour une industrialisation fondée sur l'exploitation durable des ressources et un développement du continent reposant sur une large base. Elle préconise une utilisation judicieuse et prudente des recettes minières pour construire les infrastructures nécessaires à la diversification et au

déclenchement de la transformation économique sur le continent. La deuxième Conférence des ministres en charge de la mise en valeur des ressources minérales de l'Union africaine a en outre adopté une décision portant création d'un centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, en tant qu'organisme centralisateur pour ancrer la mise en œuvre de la Vision et du plan d'action qui l'accompagne.

22. Le Forum portera sur:

a) Les grandes orientations et les questions juridiques et réglementaires – Le rôle que le secteur minier peut jouer dans la transformation économique et sociale de l'Afrique et quels obstacles juridiques et réglementaires pourraient entraver ce rôle;

b) Les questions économiques – La façon dont le secteur minier pourrait faciliter des liens économiques et sociaux plus larges, y compris sur le plan du développement des infrastructures, de la formation de groupes et de l'industrialisation;

c) La gouvernance, les droits de l'homme et les questions sociales – Le renforcement de la participation des parties prenantes dans la chaîne de valeur du secteur minier, l'espace institutionnel et décisionnel à laisser à la gouvernance du secteur des ressources minérales pour contribuer à la transformation économique et sociale et le rôle que le MAEP pourrait jouer;

d) Les questions d'intendance environnementale et sociale et d'exploitation responsable des ressources – La gestion de la durabilité environnementale et sociale par de bonnes évaluations d'impact et une exploitation responsable des ressources;

e) La base de savoir et les capacités humaines et institutionnelles – La mise en place de larges compétences humaines et institutionnelles qui appuient un secteur minier africain orienté vers le développement de manière multisectorielles et globale.

B. Ressources foncières

23. Les ressources en terres sont essentielles au développement. Les activités économiques qui s'appuient sur elles sont le fondement de la création de richesse dans les économies africaines. La terre a une valeur supplémentaire en ce qu'elle a diverses fonctions indispensables à la vie (notamment les services liés aux écosystèmes et la régulation du climat), qui sont de plus en plus appréciées en raison de l'impact des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. La terre porte également des valeurs religieuses et sociales, qui en font une ressource culturelle et ontologique et le vecteur de liens intergénérationnels vitaux. Ces services multiples font de la terre une ressource centrale propice à une transformation économique reposant sur une large base.

24. Le rapport sur les Cadre et directives pour les politiques foncières en Afrique de la CUA-CEA-BAD fait état de disparités dans l'accès aux terres, en particulier s'agissant des femmes, et les qualifie de problème majeur pour l'Afrique rurale et d'entrave au développement. En matière de gestion des terres, les pratiques autochtones et coutumières cohabitent souvent avec une superposition de systèmes réglementaires, voire religieux, et d'institutions qui ont pour résultat un droit d'occupation et des régimes de propriété duels ou pluriels. Il est à noter que la définition et la reconnaissance limitées des pratiques coutumières et religieuses dans le droit moderne, auxquelles s'ajoutent les rôles des

différentes institutions compétentes qui se chevauchent en matière de gestion des terres, conduisent souvent à des conflits ayant leur source dans une question foncière, tout en renforçant la marginalisation et la discrimination dont sont victimes certains groupes en termes d'accès et de propriété. D'autres problèmes se posent tels que la pression grandissante sur les ressources foncières exercée par la croissance démographique, l'industrialisation et l'urbanisation, les acquisitions de terres à grande échelle (source de graves inégalités et de marginalisation des communautés locales) et des politiques des pouvoirs publics qui n'ont pas clarifié ou reconnu les droits fonciers des communautés locales ni légitimé les institutions traditionnelles de gestion des terres.

25. Au niveau mondial, on a enregistré une forte hausse des prix alimentaires et énergétiques mondiaux, a provoqué une ruée vers les terres productives afin de répondre aux besoins en produits alimentaires, matières premières et énergie. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que de 2007 à 2010, plus de 20 millions d'hectares de terres agricoles africaines ont été acquis par des investisseurs fonciers internationaux, souvent à raison de plus de 10 000 hectares par transaction, voire de plus de 500 000 hectares. Cette pression est encore exacerbée par l'impact des changements climatiques, qui ont rendu plus chères les ressources en eau et en terres. La brusque multiplication des transactions foncières en Afrique a soulevé un débat de fond sur le bien-fondé de ces opérations et sur la manière d'exploiter au mieux les possibilités de développement qui se présentent. Les sujets d'inquiétude sont: les problèmes de sécurité alimentaire à long terme liés aux acquisitions à grande échelle de terres productives; la protection des droits de propriété pour les investisseurs et les communautés locales, en particulier les droits des groupes vulnérables et marginalisés, dont les femmes et les jeunes; le manque de capacité dans le montage de transactions foncières complexes; l'absence de transparence et le risque de corruption.

26. Le Forum portera sur:

a) Les grandes orientations et les questions juridiques et réglementaires – Les cadres et lignes directrices à adopter en Afrique pour gérer les risques posés par les investissements fonciers à grande échelle de terres de manière à accroître les effets bénéfiques potentiels pour le développement.

b) Les questions économiques – Les coûts et les avantages liés aux acquisitions foncières à grande échelle en Afrique et leurs incidences sur les conditions de vie des petits agriculteurs et sur la sécurité alimentaire, gardant à l'esprit la nécessité d'autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés, ainsi que les disparités socioculturelles et entre les sexes.

c) La gouvernance, les droits de l'homme et les questions sociales – Les grandes questions de gouvernance qui sapent le rôle du secteur dans la transformation économique et sociale. Cela inclut les questions de droits de propriété, de droits coutumiers, de justice sociale et de droits d'utilisation des terres s'agissant des terres allouées aux investisseurs, et les moyens d'intégrer l'Initiative sur les politiques foncières aux niveaux continental, régional et national pour jouer un rôle significatif dans l'architecture foncière africaine.

d) Les questions d'intendance environnementale et sociale et d'exploitation responsable des ressources – Une application plus efficace des codes et normes sociaux et environnementaux en ce qui concerne les exploitants agricoles à grande échelle.

e) La base de savoir et les capacités humaines et institutionnelles – Vu la multiplication des transactions foncières internationales en Afrique, les initiatives requises en matière de capacités humaines et institutionnelles. L'utilisation des investissements étrangers directs dans l'agriculture pour renforcer la base de connaissances et le capital humain dans le secteur agricole.

C. Ressources de la pêche et de l'aquaculture

27. Les ressources aquatiques, en particulier celles tirées de la pêche et de l'aquaculture, peuvent grandement contribuer à un développement durable assis sur une large base en Afrique. Elles contribuent aussi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, créent de l'emploi et des revenus et génèrent des recettes d'exportation. Le poisson est un aliment d'excellente valeur nutritionnelle. Il fournit des protéines de haute qualité et une grande variété de vitamines et de minéraux. Les chiffres de la FAO pour 2007 montrent que le poisson fournit 13 % des protéines animales consommées dans les pays industrialisés et bien plus de 21,5 % dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Les exportations de poisson sont une source précieuse de devises pour de nombreux pays africains. L'industrie de la pêche contribue à hauteur de pas moins de 15 % dans le PIB de certains pays côtiers. Par exemple, les exportations de produits de la pêche représentent 86 % et 46,9 % des exportations agricoles du Sénégal et de la Mauritanie, respectivement. Les exportations de poisson de l'Afrique ont augmenté dans les années 80 et 90 pour atteindre 2,7 milliards de dollars des États-Unis en 2001, soit environ 5 % du commerce mondial de poisson. En 2009, 20 pays ont enregistré un excédent de plus de 3,2 milliards de dollars. La FAO estime que dans environ 11 pays africains, les exportations de produits de la pêche comptent pour plus de 10 % des recettes totales d'exportation.

28. Cela étant, les ressources halieutiques du continent subissent de fortes pressions tant locales que mondiales. Des pratiques de pêche non durables répandues ont pour effet d'appauvrir les ressources halieutiques, avec pour effet que le produit de la pêche contribue moins à la sécurité alimentaire et économique. Les stocks de poissons à haute valeur commerciale étant surexploités et les prises diminuant, les pêcheurs se tournent vers des espèces de moindre valeur et les pêcheurs industriels étrangers munis de permis empiètent sur les zones en principe réservées aux pêcheurs locaux. Les pertes découlant de la pêche illégale sont estimées, pour les pays d'Afrique de l'Ouest, à 100 millions de dollars par an. Le problème de la recrudescence de la pêche illégale à grande échelle est aggravé par la non-application d'accords visant à renforcer l'investissement stratégique dans l'infrastructure et le transfert des compétences et du savoir-faire.

29. Par conséquent, il est absolument indispensable d'avoir dans le secteur de la pêche des politiques cohérentes qui reconnaissent l'existence d'une interaction entre la surpêche, les activités de remplacement des pêcheurs locaux, les coûts directs et indirects de la pêche illégale, ainsi que le risque de conflit entre le commerce élargi des produits de la pêche, les accords d'accès et les coentreprises privées d'une part, et les efforts visant à promouvoir une gestion durable de la pêche d'autre part. Une action collective aux niveaux sous-régional et régional s'impose. Reconnaisant l'importance qu'il y a à corriger certains des problèmes évoqués et à mettre en place un cadre pour le développement du secteur de la pêche, les dirigeants africains se sont réunis à Abuja en août 2005 pour le sommet «Poissons pour tous», en vue de lancer le Plan d'action du NEPAD pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Le Plan appuie, entre autres choses, l'amélioration de la gouvernance de la pêche; les pratiques de production durables favorisant l'accès aux marchés; l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de la pêche; le développement de l'aquaculture et la réglementation de l'accès des flottes étrangères aux stocks de poissons africains.

30. Le Forum portera sur:

a) Les grandes orientations et les questions juridiques et réglementaires – Les obstacles juridiques, institutionnels et politiques et les possibilités liées à la mise en valeur des ressources halieutiques et l’opportunité d’une vision africaine de la mise en valeur des ressources halieutiques;

b) Les questions économiques – Le renforcement des articulations entre les ressources aquatiques et le reste de l’économie, l’amélioration de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l’accélération du passage de la pêche de subsistance à des entreprises de pêche commerciale et le renforcement de la participation et de l’appropriation communautaire des ressources, en mettant l’accent sur les groupes marginalisés;

c) La gouvernance, les droits de l’homme et les questions sociales – Les principaux obstacles à la gouvernance pour ce qui concerne la mise en valeur des ressources halieutiques en Afrique, et le renforcement du rôle du secteur dans la transformation économique et les réponses juridiques et institutionnelles à la pêche illicite;

d) Les questions d’intendance environnementale et d’exploitation responsable des ressources – La durabilité sociale et environnementale de la gestion et de l’exploitation des ressources de la pêche en eau libre et la facilitation des pratiques optimales;

e) La base de savoir et les capacités humaines et institutionnelles – Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour répondre au problème de l’insuffisance des connaissances dont disposent les institutions chargées de l’élaboration des politiques sur la base de ressources, du manque de cohérence dans les grandes orientations et de l’absence quasi-totale de vision à long terme du potentiel et l’utilisation de ces ressources aux fins de la transformation économique et sociale.

D. Ressources forestières

31. L’Afrique abrite divers types de forêts naturelles et de forêts plantées, qui couvrent environ 675 millions d’hectares, soit 23% de la superficie du continent. Ces forêts représentent une contribution importante à l’économie nationale et locale de la région. La valeur du bois extrait (bois de chauffage et bois rond industriel) est passée de 2,6 milliards de dollars en 1990 à environ 2,9 milliards de dollars en 2005. Le bois de chauffage, qui représente environ 90 % de l’énergie utilisée par les ménages africains, est le premier produit forestier pour de nombreux pays de la région. Les forêts fournissent également d’autres services essentiels qui sous-tendent la performance économique et la viabilité d’autres secteurs, les conditions de vie des populations et la durabilité environnementale. Ces services comprennent le rôle vital que les forêts jouent en matière d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation. Les forêts représentent environ 17 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais sont en même temps importantes pour le stockage du carbone. Les forêts rendent aussi service en stabilisant les sols, en protégeant les terres contre l’érosion par le vent et l’eau et en contribuant au maintien d’un approvisionnement constant en eau propre à la consommation.

32. Malgré le rôle crucial et l’importance des forêts dans le développement socioéconomique de l’Afrique et le développement durable, dans l’ensemble le taux élevé de la déforestation sur le continent est une source de grave préoccupation. Avec environ 3,4 millions d’hectares de forêts perdus

chaque année entre 2000 et 2010, l'Afrique vient en deuxième place dans le monde pour ce qui est du recul des forêts. La plupart de celles-ci sont menacées par le défrichement (pour l'agriculture et le peuplement), l'abattage illégal, l'extraction de bois comme combustible et pour la production de charbon de bois, et les feux de brousse incontrôlés. Les initiatives demandeuses en terres d'autres secteurs, comme les cultures destinées à la bioénergie, continuent de gêner la réalisation de certains objectifs tels ceux fixés en matière de couverture boisée. De plus, beaucoup de pays africains se sont dotés de lois et réglementations forestières prévoyant l'exploitation de carrières et l'extraction minière à petite échelle dans les forêts. Outre la menace que cette extraction représente pour la mise en valeur et la gestion durables des forêts, les gouvernements continueront de se voir demander des concessions minières sur de vastes zones forestières, alors même que l'exploitation minière illégale à petite échelle prend de l'ampleur.

33. Les difficultés exposées plus haut ont amené à repenser les voies de la croissance économique. C'est dans ce contexte que sont apparus des plans liés aux changements climatiques, notamment en rapport avec les questions de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) et le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et la valorisation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+). C'est dans ce même contexte que le rôle et l'importance de la transition vers l'économie verte ou la croissance verte ont récemment émergé. Le défi à relever consiste à exploiter les possibilités offertes par REDD+ et la transition vers une économie verte pour favoriser une gestion durable de la forêt et élargir les acquis économiques et sociaux en prenant en compte les questions d'équité.

34. Le Forum portera sur:

a) Les grandes orientations et les questions juridiques et réglementaires – Les barrières d'ordre politique, juridique ou réglementaire qui compromettent la mise en valeur du secteur forestier et le renforcement de sa contribution au développement économique;

b) Les questions économiques – Le renforcement des liens en amont et en aval entre le secteur forestier et le reste de l'économie, en particulier pour ce qui concerne les PME forestières, et la nécessité de saisir les occasions offertes par les initiatives REDD+, ainsi que par la transition vers une croissance verte, afin d'améliorer les gains économiques et de réaliser la gestion durable des forêts;

c) La gouvernance, les droits de l'homme et les questions sociales – Les grands obstacles en matière de gouvernance et de droits dans la région et la manière de les surmonter, en particulier sur le plan de la participation des communautés autochtones et locales et des femmes, et du partage équitable des profits liés aux forêts dans la chaîne de valeur de l'industrie forestière;

d) Les questions d'intendance environnementale et d'exploitation responsable des ressources – Le rôle des services écosystémiques dans la durabilité économique, sociale et environnementale, notamment concernant les systèmes de paiement y afférents;

e) La base de savoir et les capacités humaines et institutionnelles – Les obstacles au renforcement des capacités humaines et institutionnelles susceptible de permettre aux forêts du continent de jouer un rôle de transformation au service de son développement économique et social.

V. PARTENARIATS

35. Le Forum est organisé en étroite collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé, la société civile, les parties prenantes intéressées par les ressources naturelles, les organisations non gouvernementales et les organismes ayant fait preuve d'initiative et ayant apporté une contribution avérée dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et du développement économique.

VI. PARTICIPANTS

36. Le Forum réunit un grand nombre de participants, notamment des chefs d'État et de gouvernement, des décideurs des États membres africains, des partenaires de développement, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des intellectuels et des universitaires, des spécialistes du développement, des organisations de la société civile, le secteur privé, d'éminents dirigeants politiques et des guides de l'opinion, ainsi que d'autres parties prenantes concernées.